**ARRÊTÉ PORTANT LICENCIEMENT POUR INSUFFISANCE PROFESSIONNELLE DE MONSIEUR *(OU MADAME)* …, (GRADE) ...**

***Les mentions en italiques constituent des commentaires destinés à faciliter la rédaction de l’arrêté. Ils doivent être supprimés du contrat définitif.***

Le Maire *(ou le Président)* de...

Vu la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 89-677 du 18 Septembre 1989 relatif à la procédure disciplinaire applicable aux fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n° 85-186 du 7 février 1985 fixant les modalités d'application de l'article 93 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, relatif à l'indemnité de licenciement pour insuffisance professionnelle due aux fonctionnaires des collectivités territoriales,

Considérant que Monsieur *(ou Madame)* …, (grade) ... a fait preuve d’insuffisance professionnelle *(****énoncer les insuffisances professionnelles****)*,

Considérant que Monsieur *(ou Madame)* … a été informé(e) par lettre du … de son droit à communication de son dossier et de la possibilité de se faire assister par un ou plusieurs conseils de son choix,

Considérant que Monsieur *(ou Madame)* … a eu communication de son dossier le…,

Vu l'avis motivé émis par le Conseil de discipline le ...,

**ARRÊTE**

**Article 1er** :

Le licenciement pour insuffisance professionnelle prévu à l'article 93 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, est prononcé à l'encontre de Monsieur *(ou Madame)* …, grade ... .

**Article 2** :

Compte tenu de ses droits à congés annuels restant à courir, à compter du ..., Monsieur *(ou Madame)* … est radié*(e)* des cadres et perd sa qualité de fonctionnaire.

**Article 3** :

Monsieur *(ou Madame)* … percevra une indemnité de licenciement égale à ... €.

**Article 4 :**

Le Directeur Général des Services *(ou la secrétaire de mairie, le Directeur…)* est chargé de l’exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur *(ou Madame)*...

**Article 5 :**

Le Maire *(ou le Président)* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif d’Amiens dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l’application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 6**:

Ampliation du présent arrêté sera transmise au Président du Centre de Gestion de l’Oise et au comptable de la collectivité.

Notifié à l'agent le : Fait à ..., le ...

(date et signature) Le Maire (*ou le Président*),